



JE VOTE OÙ JE VIS !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si vous êtes un citoyen étranger, quelle que soit votre nationalité, mais que vous habitez en Belgique, vous avez le droit de voter aux élections communales en Belgique.

Vous voulez avoir votre mot à dire sur la gestion de votre commune?
Venez élire vos représentants le dimanche 14 octobre 2012 !

Pour cela, il vous suffit de remplir le formulaire d'inscription et de le faire parvenir à votre commune jusqu'au 31 juillet 2012.

Pour le PS, la citoyenneté concerne TOUS les citoyens, quelle que soit leur nationalité. Que vous soyez belge ou étranger, à partir du moment où vous vivez en Belgique, vous avez des droits !

INSCRIVEZ-VOUS & VOTEZ !



Vous voulez en savoir plus ?

Vous recherchez le formulaire d'inscription ?

**Vous souhaitez des conseils, des informations
sur les élections communales ou la vie dans votre commune ?**

Contactez-nous : info@ps2012.be

EN PRATIQUE

Une fois que vous êtes inscrit sur la liste des électeurs, le vote est obligatoire comme pour tous les citoyens belges.

Vous recevrez alors, au plus tard le 30 septembre 2012, une convocation électorale qui indiquera le lieu et l'heure du vote. Les étrangers qui étaient inscrits et sont allés voter en 2006 ne doivent pas se réinscrire.

Si vous êtes empêché, vous pouvez vous faire représenter par une autre personne, à condition de lui remettre une procuration.

En participant aux élections en Belgique, vous conservez le droit de vote aux différentes élections dans votre pays d'origine.



VOTER LE 14 OCTOBRE 2012 : QUI A LE DROIT ?

1. Si vous possédez la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne* et que vous :

- êtes âgé de 18 ans le jour des élections
- disposez de vos droits civils et politiques
- êtes inscrit au registre de population de votre commune

2. Si vous possédez la nationalité d'un Etat non membre de l'Union européenne et que vous :

- êtes âgé de 18 ans le jour des élections
- disposez de vos droits civils et politiques
- êtes inscrit au registre de population de votre commune
- résidez en Belgique de manière légale et ininterrompue depuis au moins 5 ans

vous pouvez voter comme tout citoyen belge !



*Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni.



POUR LE PS, LA COMMUNE DOIT FAIRE LE MAXIMUM POUR SIMPLIFIER LE QUOTIDIEN DE SES HABITANTS ET AMÉLIORER LEUR CADRE DE VIE.

Concrètement, le PS propose de :

- Créer un **guichet d'accueil unique** dans chaque commune pour orienter plus facilement les citoyens
- Organiser des formations à la **diversité** et à l'**interculturalité** pour le personnel communal
- Développer l'**accueil des enfants**, avec des crèches ouvertes en dehors des heures habituelles, un accueil pour les enfants malades, etc
- Soutenir la **création de logements à loyers modérés** et lutter contre les marchands de sommeil
- Renforcer la présence de la **police de proximité** dans les quartiers, au service de leurs habitants
- **Nettoyer systématiquement les détériorations de l'espace public** (tags, dépôts clandestins, etc.) et sanctionner les incivilités
- Créer des infrastructures (sportives, culturelles, etc.) et **des activités pour les jeunes en dehors de l'école**



+ d'infos sur le site : www.ps.be